

# **Jeu concours – 20 ANS DE LA BASTIDE DE MOUSTIERS**

## **Article 1 – Société organisatrice**

La SARL DUCASSE ayant son siège social, chemin de QUINSON à MOUSTIERS SAINTE MARIE, Siret n°38947497400026, organise un jeu concours pour les « 20 ans de la Bastide de Moustiers ».

## **Article 2 – Conditions de participation**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2015.

Le règlement est disponible à l'adresse <http://www.alain-ducasse.com/fr/concours-20-ans-bastide> et <http://www.alain-ducasse.com/en/concours-20-ans-bastide> et a préalablement été déposé à l'étude de la SCP MATHIEU-GUIGOU-NEYROUD, Huissiers de Justice associés à DIGNE LES BAINS.

Peuvent participer à ce concours toutes les personnes intéressées (client ou non), résident en France ou à l'étranger, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et des salariés du groupe Alain Ducasse Entreprise.

Les participants ne pourront jouer qu'une seule fois sur la durée totale de l'opération.

## **Article 3 – Publicité**

Ce jeu est annoncé par divers types de supports : presse, internet, lieu de vente, etc....

## **Article 4 – Modalités de participation**

Pour participer à ce jeu, il suffit de remplir le formulaire disponible dans les établissements suivants : la Bastide de Moustiers à MOUSTIERS SAINTE MARIE (Alpes de Haute Provence) et l'Hostellerie de l'Abbaye de la Celle à la CELLE (Var) ; ou le formulaire disponible en ligne sur le site [www.alain-ducasse.com](http://www.alain-ducasse.com) :

Nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone et la mention « souhaitez-vous être tenu informé de l'actualité de nos restaurants et d'Alain Ducasse entreprise ? ».

Une seule participation par personne est autorisée.

## Article 5 – Dotations

Sont à gagner les dotations suivantes :

N°	Nom du Lot	Descriptif	Qté	Partenaire	Valeur	Validité
1	Séjour 2 nuits à la Bastide de Moustiers	« Séjour exceptionnel la Bastide de Moustiers pour deux » : 2 nuits avec petit-déjeuner, 2 dîners en accord mets et vins, cours de cuisine avec déjeuner en accord mets et vins et massage	1	Bastide de Moustiers	2550€	1 an
2	Peinture	Œuvre 2 : tableau original d'Isabelle Merlet	1	Isabelle Merlet	1400€	/
3	Séjour 1 nuit à la Bastide de Moustiers	1 nuit, petit-déjeuner, dîner hors boissons. Cours de cuisine avec déjeuner en accord mets et vins pour deux personnes.	1	Bastide de Moustiers	750€	1 an
4	Séjour 1 nuit à l'Hostellerie de l'Abbaye de la Celle	1 nuit, petit-déjeuner, dîner hors boissons. Cours de cuisine avec déjeuner en accord mets et vins pour deux personnes.	1	Hostellerie de l'Abbaye de la Celle	750€	1 an
5	Sculpture Mortier	Œuvre 4 : Hervé Allègre	1	Hervé Allègre	750€	/
6	Bijou	Œuvre 3 : Pendentif métal Nathalie Decoster	1	Nathalie Decoster	650€	/
7	Théière en faïence	Œuvre 1 : Théière en faïence de l'Atelier Soleil	1	Atelier Soleil	350€	/

## Article 6 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu, en présence d'un Huissier de Justice, membre de la SCP MATHIEU GUIGOU NEYROUD à Digne-Les-Bains, où a été déposé le présent règlement, mardi 8 septembre 2015.

Les gagnants recevront un appel et e-mail de confirmation du lot gagné, les lots seront à récupérer par le gagnant à la Bastide de Moustiers ou l'Hostellerie de l'Abbaye de la Celle avant le 31 septembre 2015.

## **Droits et responsabilités de la société organisatrice**

### **Article 7**

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur sous quelques forme que ce soit, notamment en espèces, produits ou en bons d'achat, des lots proposés. La SARL DUCASSE FRANCE se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient ou de réattribuer une dotation qui n'aurait pas été retirée par l'un des gagnants dans le délai susmentionné.

### **Article 8**

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger ou écourter la période de participation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si des raisons indépendantes de sa volonté l'amenaient à reporter ou annuler cette opération. Il ne saurait être tenu pour responsable des perturbations et désordres postaux et/ou téléphoniques.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de survenance d'évènements de force majeure (grève, intempéries, etc...) privant partiellement ou totalement les gagnants de leur dotation.

### **Article 9-Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

### **Article 10-Gratuité**

Le règlement pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de :

La Bastide de Moustiers – SARL DUCASSE FRANCE – Chemin de Quinson, 04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE.

Les frais de connexion internet, relatifs à la consultation du règlement, sont à la charge des participants mais peuvent être remboursés, de même que les frais d'affranchissement, sur simple demande écrite accompagnée obligatoirement, de leurs coordonnées complètes, d'un RIB et de la facture détaillée de l'opérateur internet en entourant la date et l'heure de la connexion au site (cachet de la poste faisant foi, sur la base du tarif en vigueur, dans la limite d'une demande par foyer).

## **Article 11-Données personnelles**

En application de la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse du jeu ci-dessus.